

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 056-215602335-20260923-2026_064-DE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le 23 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire

Date de convocation du conseil municipal : 15 septembre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC – Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER – Erwan MARTIN LAUZER – Noémie JOUNOT — Pierre Jean JANNIN – Françoise SIRIGU - Anne Charlotte JAFFREDO - Eric CAILLOCE –Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Emmanuel DE LA TOUR

ABSENTS EXCUSES : Anne Marie DU BOISBAUDRY pouvoir à François LE COTILLEC Anne JACOB pouvoir à Marine BARDOU – Samuel DURAND pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Caroline VALETTE pouvoir à Emmanuel de LA TOUR - Marie DEVOIS pouvoir à Jean Luc HOUDART

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_064 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ORGANISMES EXTERIEURS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2026-031

Rapporteur : François Le Cotillec

Par délibération n° 2026-030 puis 2026_031, le conseil municipal a désigné ses représentants aux organismes extérieurs

Compte tenu des modifications de délégations du maire aux adjoints et conseillers délégués, des modifications sont à apporter à ces désignations

Le conseil par un vote à l'unanimité :

Valide les modifications suivantes :

ASSOCIATION « PAYSAGE DES MEGALITHES » 2 REPRESENTANTS

Représentant titulaire :
François Le Cotillec
Représentant suppléant :
Armelle Le Fournier

DELEGUE « LANGUE BRETONNE » POUR L'ASSOCIATION TI DOUAR ALRE

Armelle Le Fournier

Dit que les autres points de la délibération n° 2026-031 restent inchangés

Autorise le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le maire,
François LE COTILLEC

